

Le gouvernement n'a jamais eu le désir, et il ne pouvait avoir le désir de protéger un employé, que ce soit un employé civil ou militaire, qui aurait enfreint la loi, ou qui ne se serait pas conduit convenablement. Je désire donc proposer l'ajournement du débat, afin de donner à M. Bremner l'occasion de définir sa position, et il se peut qu'il retire ses actions intentées devant les cours de justice.

M. MILLS (Bothwell) : Je crois qu'aucune action n'a encore été intentée.

Sir JOHN MACDONALD : Je crois que oui.

M. DAVIN : Oui, le bref a été signifié.

M. LAURIER : Dois-je comprendre que si M. Bremner retire ses actions, on nous accordera ce comité ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Je n'ai pas dit cela. Je propose l'ajournement du débat, afin que nous puissions considérer la nouvelle position telle qu'elle se présente d'après la motion de l'honorable député d'Oxford-sud (sir Richard Cartwright). Nous pourrions alors voir ce que nous aurons à faire.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Votre motion est à l'effet de proposer l'ajournement du débat, et je pense que j'ai le droit de répondre.

Sir JOHN A. MACDONALD : Certainement.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : L'on doit se rappeler que ce n'est pas la première fois que l'on soulève cette question. Chaque année, l'on a fait ces déclarations, et il me semble que la chambre devrait ordonner que l'on fit immédiatement une enquête sur le vol d'une certaine quantité de biens d'une grande valeur, dans le Nord-Ouest.

Les arguments du très honorable ministre pourraient avoir beaucoup de force, si ces accusations étaient portées pour la première fois devant la chambre, mais vu qu'on les a déjà portées en différentes occasions, je ne vois pas pourquoi on ne ferait pas une enquête immédiatement. Ces accusations contre des officiers éminents du gouvernement datent de 1886, si ma mémoire est fidèle. Elles ont été répétées en 1887 et en 1888, et tout le pays a eu connaissance du prétendu scandale qui a eu lieu à ce sujet. Loin que cette enquête soit prématurée, je crois au contraire qu'on l'a trop différée. Nous ne savons pas quand se décidera la poursuite que M. Bremner a intentée. D'après ce que nous connaissons des procédures judiciaires, il pourrait encore s'écouler un an avant que rien ne puisse se faire. Voilà des accusations que porte un honorable député de cette chambre sur sa propre responsabilité, et ce sont des accusations qui affectent gravement l'honneur et le caractère de deux ou trois officiers importants à notre emploi. Je prétends que, quelle que soit la conduite que M. Bremner a cru devoir adopter, le devoir de cette chambre est tout tracé, c'est-à-dire, qu'elle doit faire une enquête sur les accusations portées par mon honorable ami, à moins que ce dernier ne préfère les retirer.

Sir JOHN A. MACDONALD : Ce que je dis, c'est que l'honorable député a complètement changé la question qui se trouve devant la chambre et, dans ces circonstances, je propose l'ajournement du débat, afin que nous puissions mesurer les conséquences de la motion de l'honorable député. C'est une simple question de bon sens et de justice.

M. EDGAR : Je suis convaincu que l'honorable premier ministre n'a pas examiné attentivement la question posée à la chambre, car, sans cela, il n'aurait pas affirmé que l'amendement de mon honorable ami a changé cette question. Ainsi que l'honorable ministre le constatera, elle se rapporte à deux points d'enquête : l'un concerne les pertes de rébellion des Métis de Bresaylor, et l'autre a trait à la disparition des fourrures de Charles Bremner. L'amendement de l'honorable député d'Oxford-sud, comme cela appert à première vue, élague le premier point et se restreint au dernier. La réponse de l'honorable premier ministre comporte que nous ne devrions pas procéder, parce que Charles Bremner a intenté une poursuite devant les tribunaux contre le général Middleton. Mais, M. l'Orateur, la juridiction du plus haut tribunal du pays va-t-elle s'effacer, parce qu'un individu a intenté une poursuite contre un autre sur une question dont nous avons le plus grand intérêt de connaître ? Il serait absurde d'essayer d'arrêter l'enquête de la chambre sur des accusations de malversation officielle portées contre le premier officier militaire du pays, après le ministre de la milice, et que cette chambre eût les mains liées, parce que M. Bremner a intenté une action contre cet officier. Mais, M. l'Orateur, si cette cause avait été plaidée, et que le général eût acquitté la réclamation, ce ne serait pas déjà une réponse. Comment, alors, trouver une réponse dans une simple poursuite ? Le bref peut avoir été émis en collusion. Si le général se trouvait réellement coupable, et s'il croyait qu'une poursuite eût l'effet d'arrêter l'enquête, il ne manquerait pas d'intenter de suite une action, et tant que jugement n'aurait pas été prononcé dans la cause, nous aurions les mains liées, et l'enquête serait arrêtée. Ce n'est pas une réponse, et le pays ne l'acceptera pas comme une réponse.

M. LAURIER : L'honorable premier ministre doit comprendre qu'en adoptant sa motion d'ajournement, cette question ne reviendra plus devant la chambre durant cette session.

Sir JOHN A. MACDONALD : Pardon : ce n'est pas cela.

M. LAURIER : Oui, si le débat est ajourné la motion passera à la queue des bills et ordres publics, et elle ne pourra revenir que chaque mercredi soir.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je veillerai à ce que cette motion revienne à la première occasion favorable.

M. LAURIER : Dans ces circonstances, nous consentirons à l'ajournement du débat.

La motion d'ajournement du débat est adoptée.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je propose que la séance soit levée.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : J'aimerais à savoir du premier ministre quand l'édition révisée et corrigée de la correspondance échangée entre lui et M. Hugh Macdonald sera déposée devant la chambre. Je dois lui rappeler qu'il s'est déjà passé pas mal de temps, et si j'ai retardé d'agir, c'est expressément sur sa déclaration qu'il désirait mettre cette correspondance devant la chambre.

Sir JOHN A. MACDONALD : J'ai reçu une lettre de mon fils, mais c'est une lettre qu'il a écrite sans avoir l'idée qu'elle serait mise devant le